



CONTRAT DE LOCATION :

<p><u>Client :</u></p> <p><u>Nom :</u></p> <p><u>Prénom :</u></p> <p><u>Date de Naissance :</u></p> <p><u>Téléphone :</u></p> <p><u>Email :</u></p> <p>Le</p> <p>Signature du client qui déclare être majeur et avoir pris connaissance des conditions indiquées au verso de la présente feuille, ainsi que de la fiche de sécurité remise avec le vélo, précédé de la mention " Lu et approuvé ".</p>	<p><u>Déclare prendre SOUS MA GARDE ET SOUS MON ENTIERE RESPONSABILITE :</u></p> <p><u>Le ou les vélos identifiés comme suit :</u></p> <p><u>Accessoires fournis :</u></p> <p><u>Durée de location :</u></p> <p><u>Lieux et heure de retour :</u></p> <p><u>Prix :</u> € TTC</p> <p><u>Chèque de caution :</u></p> <p><u>RIB :</u></p> <p><u>Autorisation de prélèvement :</u></p> <p><u>Pièce d'identité :</u></p> <p><u>Observation départ :</u></p> <p><u>Observation retour :</u></p>
---	--



CONDITIONS DE LOCATION DE CYCLES :

I - Conditions Particulières :

- Les vélos doivent impérativement être rendus sur un lieu donné dans certaines conditions en accord avec le loueur.
- Respectez la réglementation en vigueur sur les piste cyclables qui est la même que sur une route classique.

II - Conditions Générales :

- Un vélo à la campagne se réserve le droit d'apprécier la capacité des usagers à utiliser un vélo dans le cadre du service de location. La personne louant le vélo se déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.
- La présentation d'une carte d'identité et le dépôt d'un chèque de caution sera exigé à la signature du présent contrat pour toute location.
- Le vélo est mis à disposition du client en parfait état de fonctionnement. Le client s'engage à en faire bon usage. A compter de la prise, le client est responsable du vélo. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol avec les moyens de protection remis (antivol).
- Le locataire est la personne spécifiée dans le contrat de location du vélo et à partir du transfert du vélo au locataire, celui-ci devient responsable du vélo ainsi que tous les objets de prêt qui sont à rendre en bon état.
- Pour chaque location, un casque sera gratuitement proposé aux locataires. Le port de l'équipement de sécurité est obligatoire pour les enfants et vététistes, et le loueur décline toutes responsabilités en cas d'accident.
- En plus, du casque une bombe anti-crevaison et une pompe à main seront remis pour chaque location, si la bombe était utilisée pour une quelconque raison alors le locataire donc son utilisateur devra régler la somme forfaitaire de 10 €.
- L'utilisateur est personnellement responsable de toute infraction au code de la route et est toujours responsable des dommages corporels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du cycle dont il a la garde et ce en quelque lieu que ce soit, en conséquence de quoi, la responsabilité de Un vélo à la campagne ne pourra en aucun cas être recherchée.
- Il en est de même pour ce qui concerne les dommages corporels et matériels que l'utilisateur subirait en quelques circonstances que ce soit. Le client déclare être titulaire d'une assurance personnelle, type multirisques-habitation couvrant sa responsabilité civile pour les risques mentionnés ci-dessus.
- En cas de vol ou d'accident, l'utilisateur doit immédiatement en avvertir le loueur et faire enregistrer sa déclaration par les services de Gendarmerie.
- En cas de vol ou s'il se rend responsable d'un accident, l'utilisateur ou son assureur devra réparer le préjudice subi par Un vélo à la campagne.

III - Interdictions :

Il est strictement interdit de :

- Modifier le cycle ainsi que ses accessoires et ou d'y effectuer des réparations importantes.
- De sous-louer le ou les cycles.
- De transporter un passager autre qu'à l'exception d'un enfant en bas âge à la condition qu'il soit installé dans un siège agréé.
- De prolonger la location sans accord préalable de Un vélo à la campagne.

IV - Retour des vélos :

- Le ou les vélos sont à rendre complets et avec les mêmes équipements que lorsqu'ils ont été pris. Les vélos doivent être rendus en bon état. Tous les dommages causés sont à signaler immédiatement.

A SAVOIR QUE :

- Toute location faite n'est pas remboursée.

CAUTION OBLIGATOIRE :

- 250 € par vélo électrique.
- 150 € par vélo normal.